



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Rue Félicien Rops 33 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **Association Des Copropriétaires / Clos Verdi - Clos Debussy à Anderlecht, Rue Félicien Rops 33**, Rue Félicien Rops 33 à 1070 Anderlecht
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 1B : PE 32/2023 - Renouvellement.**

Nature de l'activité principale : Exploitation de 2 immeubles de logement (Verdi et Debussi).

Exploitation (rubriques) : 4 installations de combustion 280 kW (rubrique 40 B), 3 installations de combustion 200 kW (rubrique 40 B), parking 121 emplacements (rubrique 68 B), moteurs à combustion interne 132 kW (rubrique 104 A), 2 ventilateurs 120000 m³/h (rubrique 153 B).

Zone : P.R.A.S. : zone de forte mixité

Motifs principaux de l'enquête : classe 1B : articles 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **14/08/2026** et jusqu'au **12/09/2026** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels ;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 12/09/2026.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le 24/09/2026 à 9 heures,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 04/08/2026.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN¹

Par délégation :
L'Echevine de l'Urbanisme et
de l'Environnement,

Françoise CARLIER¹

¹ Reproduction de la signature – reproductie van de handtekening